



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21448
6 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 6 août 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié au Caire par la dix-neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique concernant la crise irako-koweïtienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Amer MOUSA

ANNEXE

Communiqué concernant la crise iraquo-koweïtienne

La Conférence a pris connaissance, avec profond regret, des événements tragiques qui se sont produits entre deux Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, l'Iraq et le Koweït, au moment même où tout laissait espérer que les contacts directs établis grâce à des initiatives arabes, fraternelles et sincères, visant à circonscrire la crise entre les deux pays frères et à parvenir à un règlement pacifique du conflit qui les oppose allaient aboutir rapidement.

La Conférence appuie le communiqué publié à ce sujet par le Secrétaire général de l'Organisation, le 2 août 1990.

La Conférence condamne l'agression iraquienne contre le Koweït, rejette les conséquences qui en découlent et les déclare nulles non avenues, et exige que les forces iraqiennes se retirent immédiatement du territoire koweïtien et se replient sur leurs positions d'avant le 1er août 1990, et qu'elles se conforment aux principes de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique, en particulier ceux relatifs au règlement pacifique des différends entre Etats membres et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays. Elle demande également aux deux pays de respecter le principe du bon voisinage, de l'inadmissibilité de toute tentative visant à changer le système de gouvernement d'un pays par la force, du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque pays et de l'inadmissibilité du recours à l'emploi ou à la menace de la force contre l'intégrité et la sécurité territoriales et l'indépendance politique de tout Etat membre.

La Conférence a appris que le Gouvernement iraquien avait déclaré son intention de retirer ses forces armées du Koweït, engagement dont elle suivra l'exécution inconditionnelle par la partie iraquienne. La Conférence exprime son appui au Gouvernement légal du Koweït et à son émir, S. E. le cheikh Jaber Al Ahmad Al Jaber Al Sabah, Président de la cinquième session de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que sa totale solidarité avec l'Emir du Koweït et le Gouvernement et le peuple koweïtiens.
